

RESOLUTION N° AGN/65/RES/3 <u>OBJET :</u> Informatique et télécommunications, plan de modernisation au niveau régional	CLASSEMENT DE CETTE RESOLUTION : 1 exemplaire dans le CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE à l'année 1991 1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE dans la rubrique : Informatique à la sous-rubrique : Utilisation de l'informatique au sein de l'O.I.P.C-Interpol (Secrétariat général et B.C.N.) 1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE dans la rubrique : Télécommunications - Réseau radioélectrique de l'O.I.P.C-Interpol à la sous-rubrique : Divers
---	---

TEXTE DE LA RESOLUTION

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C-Interpol, réunie en sa 60^{ème} session, à Punta del Este, du 4 au 8 novembre 1991,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport N° 11, intitulé « Informatique et télécommunications »,

CONVAINCUE que la modernisation des télécommunications de l'O.I.P.C.-Interpol au niveau régional revêt une importance capitale pour l'avenir de la coopération policière internationale,

INFORMEE des implications financières du plan de modernisation, en ce qui concerne tant les investissements nécessaires que les coûts de fonctionnement consécutifs,

ADOpte le plan de modernisation tel qu'il est exposé dans ledit rapport N° 11 ;

INVITE le Secrétaire Général à chercher des sources de financement complémentaires, telles que des subventions pouvant être accordées par des Gouvernements ou des organismes internationaux en vue de la mise en oeuvre du plan de modernisation ;

INVITE le Secrétaire Général à élaborer un plan pour la mise en oeuvre de la modernisation dans toutes les régions, y compris celles d'Asie du Sud-Est et du Pacifique Sud, et à oeuvrer pour sa réalisation.

- - - - -